GARD 3.0 Département

Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Vauvert
Service Territorial : Vidourle-Camargue
Adresse : 659, Route de Nîmes - 30600 Vauvert
Téléphone : 04 66 88 25 80
E-mail : ut-vauvert@gard.fr
Affaire suivie par : BERTHEZENE Sébastien
Numéro de l'acte : **CNC 21 VA 109**

Arrêté temporaire de circulation portant sur des mesures de coupure de route avec déviation Fermeture du Passage à niveau n° 19

Commune : Aigues-Vives
RD : 142
PR : PR 1+316 au PR 1+306
Dates : 05/07/2021 au 07/07/2021

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le décret n°2010-578 du 31/05/2010, modifiant le décret n° 2009-615, fixant la liste des routes à grande circulation (RGC),
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu l'avis de la DIRMED du 22/06/2021,
- Vu l'avis du Maire de la commune de Aigues-Vives en date du 21/06/2021,
- Vu l'avis du Maire de la commune de Mus en date du 25/06/2021,
- Vu le calendrier des jours hors chantier en vigueur,
- Vu l'avis favorable et les prescriptions de l'Unité Territoriale Vauvert,
- Vu la demande de l'entreprise SNCF RESEAUX en date du 21/06/2021,
- Considérant qu'il est nécessaire de couper la circulation sur la 142 pour permettre le remplacement des caténaires,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants chargés de l'exécution des travaux.

Arrête

Article 1 : Réglementation

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD 142 entre le PR 1+316 et le PR 1+306.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du 05/07/2021 à 22h 00 jusqu'au 07/07/2021 à 06h00.
Pendant cette période, la circulation sur cette portion de RD sera ouverte à la circulation entre 6h00 et 22h00.

Article 3 : Itinéraires de déviation

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers (VL) et pour les poids lourd (PL)

- **dans le sens EST/OUEST**, la déviation empruntera la RD 363 à partir du carrefour de la RD 142/RD363 en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RD 363/RN113, puis par la RN 113, en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RD1/RN113, puis par la RD 1, en direction de Mus, jusqu'au carrefour de la RD 1/RD742, puis par la RD 742 en direction d'Aigues-Vives jusqu'au giratoire de la RD 742/RD142.

- **dans le sens OUEST/EST,** la déviation empruntera la RD 742 à partir du giratoire de la RD 742/RD142, en direction de Mus jusqu'au carrefour de la RD 742/RD1, puis par la RD 1 en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RD 1/RN 113, puis par la RN 113, en direction de Gallargues jusqu'au carrefour de la RN113/RD 363, puis par la RD 363, en direction d'Aigues-Vives jusqu'au carrefour de la RD 363/RD 142

Article 4 : Signalisation

La signalisation règlementaire du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise S2R.
Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Personne responsable du chantier joignable 24/24h et 7j/7j :

Monsieur DELCROIX – 07 87 99 18 74

Article 5 : Responsabilité des conducteurs

Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les forces de l'ordre. Leur responsabilité pourrait être recherchée en cas de non respect des prescriptions établies.

Article 6 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.
Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier en complément de la signalisation sur le terrain.

Article 7 : Application de l'arrêté

La Direction générale des services du département du Gard,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard,
Monsieur le Directeur Départemental des polices urbaines

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à SNCF RESEAUX – **ext.lucas.ponçot@reseaux.sncf.fr.**

Fait à Vauvert, le 05 JUIL. 2021

La Présidente,
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Adjoint de l'Unité Territoriale de Vauvert

Vincent TOURREAU

Diffusions :
- SNCF RESEAUX
- S2R (delcroixjean-luc@s2r.fr)
- Mairie d'Aigues-Vives
- Mairie de Mus
- DIRMED (olivier.gleyze@developpement-durable.gouv.fr)
- SYNGENTA (michel.audibert@syngenta.com)
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard
- M. le Directeur Départemental des Polices urbaines du Gard
- SDIS du Gard
- UT de Vauvert
- SERU
- LIO
- DAJCP

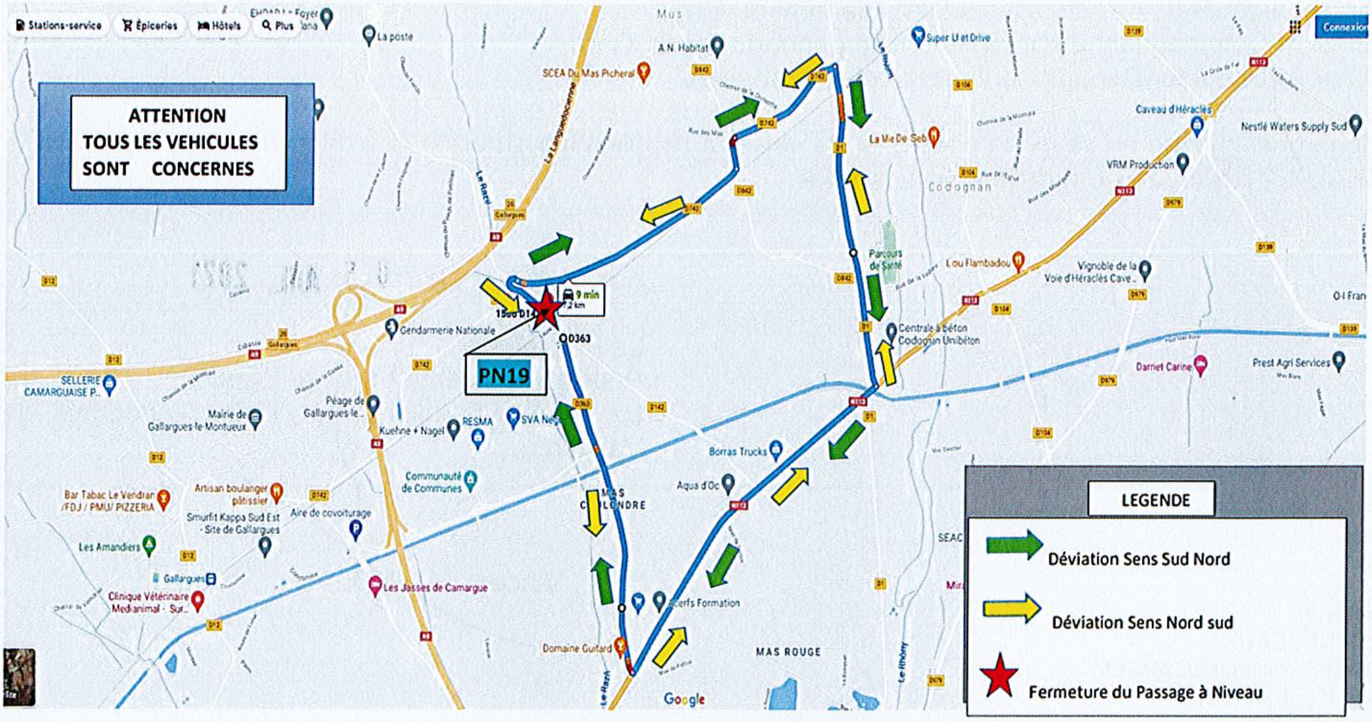
ATTENTION
TOUS LES VEHICULES
SONT CONCERNES
PN19
LEGENDE
Déviation Sens Sud Nord
Déviation Sens Nord sud
Fermeture du Passage à Niveau
Codognan
MAS ROUGE
Gendarmerie Nationale
Domaine Guitard
Lou Flambadou
La Mie De Seb
Super U et Drive
Caveau d'Héraclès
Nestlé Waters Supply Sud
VRM Production
Borras Trucks
Aqua d'Oc
Les Jasses de Camargue
Mairie de Gallargues-le-Montueux
Les Amandiers
Google